



Compte rendu du « Comité Technique Local » du 27 avril 2012

CTL ou réunion informelle ?

Après lecture de notre déclaration liminaire, le SNUI et FO ont lu leur propre déclaration liminaire, la CFDT était également présente. Nous avons précisé qu'en l'absence de règlement intérieur, nous ne prendrions pas part au vote de cette réunion convoquée sous la forme d'un Comité Technique Local (CTL), comme le 5 décembre dernier.

Le Directeur a répondu que le Comité Technique de Réseau (CTR) du 12 avril n'avait pas été conclusif sur cette question, mais que la DG considérait que les CTL pouvaient valablement se tenir en l'absence de règlement intérieur.

Nous n'avons donc pas pris part au vote.

En revanche, nous avons participé activement à la discussion afin de vous en rendre compte.

Service des pensions

Un camarade du service des pensions était présent dans la délégation CGT, il est revenu sur la visite de M Mazauric qui n'a pas donné suite aux revendications portées par les agents de ce service depuis plusieurs mois, et pour lesquelles ils se sont mis en grève.

Le Directeur a réfuté le terme de mépris, pour lui, M Mazauric est venu pour «apprécier la situation, écouter et comprendre». Le DRFIP a précisé avoir fait un rappel à l'ordre auprès de la hiérarchie locale suite à l'établissement d'une liste nominative (références téléphoniques données aux pensionnés dans le cadre d'un service public de qualité). C'est bien la réforme qui engendre ces difficultés, avec la suppression des services et des emplois. Notre camarade est notamment revenu sur la durée des vacances de 3h30 pour laquelle la Direction parle de « règle d'or », mais ce qui était au départ une limite maximum devient en fait la norme par la mise en place de la flexibilité des vacances téléphoniques.

Pour la CGT, et contrairement aux vœux de la Direction, le sujet n'est pas clos.

Organisation de la campagne IR 2012

Les imprimés vierges et DPR ne seront disponibles pour le public qu'à compter du 9 mai. A Magenta un pool pour les imprimés sera installé bâtiment B comme l'an dernier, les déclarations PND (plis non distribués, ex NPAI) seront triés par SIP et par secteur et remontés dans les services. Le pool téléphonique sera mis en place du 9 mai au 1^{er} juin (2 fois 6 postes : à Magenta et à la Direction). Les déclarations PND seront réadressées à la nouvelle adresse des contribuables jusqu'au 23 mai inclus.

Pour l'accueil: le planning compte 6 renforts (8 les années précédentes), ½ journée par SIP, les deux premiers agents en renfort descendront systématiquement, les suivants seront appelés en fonction des besoins.

Un pool accueil complexe est mis en place à Magenta dans la nouvelle salle de réunion de l'accueil, avec des collègues de la cellule DFE, SCP et ICE ;

Un Pool télédéclaration est mis en place avec deux postes jusqu'au 1^{er} juin puis 3 postes supplémentaires après le 1^{er} juin. L'objectif de la DG est de passer de 12 millions à 13,50 millions de télédéclarants.

Nous serons vigilants à ce que les contribuables soient uniquement assistés, qu'on ne souscrive pas leur déclaration à leur place, ou qu'on leur «force la main» pour la télédéclaration.

Un accueil spécifique ISF est prévu bâtiment B de Magenta, les auto entrepreneurs seront reçus par l'accueil des professionnels.

Les renforts sont composés :

-d'auxiliaires,

-d'étudiants en droit du DJCE (diplôme juriste conseil) pour le pool téléphonique et les maisons de quartiers (la direction évoque le « partenariat » avec le DJCE comme un échange de bons procédés, les étudiants fournissent un travail en échange d'une formation, pour notre part nous appelons cela du travail gratuit) ;

-d'étudiants de Rennes 1 pour les tâches annexes, rémunérées selon la législation pour les stages supérieurs à deux mois ;

-de lauréats du concours d'inspecteurs dans le cadre du dispositif de la diversité sociale (pool téléphonique et traitement des déclarations), ils bénéficient d'une rémunération de vacataire ;

-de retraités intervenant sur la base du volontariat, sans rémunération, dans le cadre des réceptions en maison de retraite.

Accueil:

Il y aura un accueil généraliste de premier niveau à la banque d'accueil et un accueil spécialisé dans les boxes de réception.

A notre question de savoir où les renforts des SIP seraient prévus, la Direction répond que le chef de service à l'accueil aura «toute latitude pour organiser avec souplesse le basculement des renforts du SIP sur l'accueil généraliste ou spécialisé». Nous avons demandé qu'une règle précise soit définie, la direction s'y est refusée.

Un agent dénommé l'an dernier «veste rouge» et cette année «voltigeur» (quelle imagination !) aura pour mission de faire gagner du temps de réception sur le temps d'attente.

Nous avons réaffirmé que nous combattons l'idée de «dépoter», que l'accueil du public devait se dérouler dans de bonnes conditions et nous serions vigilants à ce qu'aucune pression inutile ne soit exercée à l'accueil, que ce soit sur les contribuables ou sur les agents qui reçoivent le public.

Sur les sites extérieurs, la fiche sur la campagne IR indique que « comme les années précédentes, la plus grande initiative sera laissée aux chefs de service pour organiser l'accueil suivant les modalités qu'il leur appartient de déterminer en concertation avec les agents ». On voit là que la direction laisse les agents des résidences extérieures sans soutien réel et qu'ils sont donc livrés à eux-mêmes. Il est vrai que la vitrine de l'accueil de Rennes a pour but de valoriser le travail de la Direction.

Concernant les agents des trésoreries de proximité, un soutien « fiscal » leur sera apporté par les vérificateurs des brigades. Mais la direction oublie que ces agents sont déjà surchargés de travail. Encore une fois, la solution apportée n'est qu'une rustine.

Renseignements et calculs d'impôts

Nous avons eu un débat avec la Direction sur la notion d'«optimisation fiscale» et les calculs d'impôt. M Le Du considère par exemple qu'un calcul relatif à l'attribution d'une demi-part ou la déduction d'une pension alimentaire forfaitaire pour un enfant majeur constitue un «*conseil d'optimisation fiscale.*» Nous ne comprenons pas une telle position. Il a été toutefois acté après débat que c'est aux agents d'apprécier eux-mêmes si la demande relève de la délivrance de renseignement ou de «l'optimisation fiscale» et de juger si un calcul est nécessaire ou non.

Même chose pour les photocopies même la Direction a indiqué s'opposer aux «*photocopies de confort*» (sic).

Analyse CGT faite pendant les échanges avec la direction

Nous le rappelons chaque année, la déclaration de revenus constitue, ou plutôt devrait constituer, un lien privilégié entre le citoyen contribuable et la République. Et on constate dans les services que moins on formalise l'acte de souscrire sa déclaration, plus on a d'erreurs de remplissage. Au moment où il est question de «constitutionnaliser» la règle d'or des Finances publiques, ce qui revient de fait à constitutionnaliser l'austérité et à aller encore plus loin dans la RGPP et la destruction des services publics, on se «paye» un nouveau gadget: le paiement et la déclaration par smartphone. On pourrait presque en rire, bientôt la déclaration sur Facebook ? Twitter ? Par SMS ?

En juin 2010, François Baroin déclarait : *"Le Conseil de Modernisation des Politiques Publiques, présidé par le Président de la République a adopté une série de 150 nouvelles mesures pour la période 2011 -2013. Cette nouvelle étape de la RGPP contribuera également à la réduction des dépenses publiques. Les nouvelles mesures permettront de dégager une économie de 10 milliards d'euros et de réduire les effectifs de l'Etat à hauteur de 100.000 postes."*

Parmi ces 150 nouvelles mesures on trouve notamment, pour le Ministère du Budget: *"Etudier le traitement automatisé des déclarations papier (...) dématérialiser les échanges avec le secteur public local(...) Promouvoir le règlement des crédits d'impôt et la prime pour l'emploi par virement (...)"*

Tout est dit: ces mesures se traduiront, sous couvert d'une pseudo "modernisation" et de faire jeune, par des suppressions d'emplois massives (les Cadres C sont dans le viseur...), une dégradation continue des conditions de travail, la destruction du service public rendu aux usagers et un glissement progressif vers une externalisation des fonctions régaliennes de l'Etat vers le privé (emplois de précaires en CDD, implication d'opérateurs privés au cœur des fonctions régaliennes de l'Etat, etc.).

La RGPP n'est donc pas terminée, bien au contraire.

La CGT Finances publiques l'a réaffirmé à l'occasion de son deuxième congrès national à Guidel en avril : elle revendique l'arrêt de la RGPP et la défense du Statut Général des fonctionnaires.

Scannage des 2042

A notre demande d'informations complémentaires sur l'expérimentation de scannage des déclarations prévue cette année, la direction n'a apporté aucune réponse... Comment comprendre un tel silence ?

Dernière minute : l'expérience en cours de scannage des 2042 a été abordée au cours d'un CTL de la DDFIP 56 par les élus de la CGT. Réponse de leur directeur : il y aura généralisation par 1/3 après la parution du bilan. La date de généralisation n'est pas encore connue.

Nouvelles modalités d'organisation pour l'ISF

L'accueil spécialisé sera assuré par les agents des FI de Rennes et de Saint Malo.

A noter que si un chèque est joint par erreur avec la déclaration 2042 C, il doit être retourné au contribuable après prise de contact avec ce dernier pour lui expliquer les nouvelles modalités.

Nous avons dénoncé la différence de traitement qui est exercée entre les contribuables « ISF » avec qui on prend des gants et ceux à qui on refuse un calcul simple d'impôt sous prétexte que les fonctionnaires ne sont pas là pour avoir un rôle de conseil.

Nous avons aussi alerté la Direction sur les problèmes d'effectifs de la FI de Rennes, dus à un nombre important de congés maladie.

Bilan de la notation 2011 (gestion 2010)

Nous avons tenu à affirmer dans notre déclaration liminaire notre opposition au système de notation évaluation actuel. En revanche, nous sommes attachés à un système de notation comportant une note chiffrée, garantie collective et repère fixe pour tous les agents, avec possibilité de recours sur des bases objectives. Aussi, nous sommes très fortement opposés à la réforme qui verra la suppression de la note chiffrée au profit de la seule évaluation, par application du décret du 28 juillet 2010.

Nous avons fait le lien entre la notation et la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) pour laquelle un décret Fonction publique a été publié. Pour la CGT, ce sont là des outils d'individualisation des rémunérations liée à la performance, et de mise en concurrence des personnels, comme le seront sans aucun doute les organigrammes fonctionnels. C'est pourquoi nous appelons les personnels à se mobiliser pour combattre l'ensemble de ces réformes.

M Mariel a précisé que le DG, M Parini, a obtenu que la PFR ne s'applique pas à la DGFIP. La CGT sera très vigilante sur l'évolution du dossier.

Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS):

Ce point avait fait l'objet d'un groupe de travail préalable le 29 mars auquel nous étions présents. Ce tableau de bord est composé d'indicateurs socles et d'un certain nombre d'indicateurs optionnels. Ils concernent la santé sécurité et les conditions de travail, les relations professionnelles, les relations sociales et sont déclinés, soit au niveau du service, soit au niveau départemental. (documents disponibles sur le site de la section CGT Finances Publiques 35 - rubrique CTL- accessible de nos postes)

Après débat, une douzaine d'indicateurs optionnels ont ainsi été proposés et retenus.

Le TBVS sera établi chaque semestre. Celui du 1^{er} semestre 2012 sera présenté à l'occasion d'un CTL à l'automne.

Nous avons demandé d'intégrer les informations relatives aux années 2010 et 2011 dans ce TBVS. La Direction s'est engagée à intégrer les informations 2011, pour 2010 elle a précisé que c'était techniquement impossible, qu'il était trop tard. Nous aurons ainsi plusieurs semestres pour comparer, la Direction répond ainsi favorablement à notre demande .

Notre point de vue CGT Finances Publiques 35:

Le TBVS est issu des débats du groupe de travail national « conditions de vie au travail » initié depuis mi-2008. Il doit permettre de mesurer la qualité des conditions de vie au travail tant au niveau local que national.

Nous considérons que cet instrument de mesure constitue, avec le DUERP (Document Unique d'évaluation des risques professionnels), les EDD (Espaces de Dialogue) et le guide de prévention des risques psychosociaux (RPS), mais aussi la création des CHS CT (comité hygiène et sécurité – conditions de travail) un levier supplémentaire dans la démarche d'amélioration de la santé et de la sécurité au travail. Nous ne manquerons pas de l'actionner afin de contraindre notre employeur à remplir ses obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Au niveau national, la CGT Finances Publiques a joué un rôle actif au cours de ces discussions particulièrement sur la question du droit d'intervention des agents sur la vie au travail, et en faveur de la réalisation de l'enquête du Conservatoire national des arts et métiers.

Mais la CGT Finances Publiques n'a cessé de dire et répéter que des outils ne faisaient pas à eux seuls des résultats et du changement concret pour les agents. En effet, on ne peut prétendre améliorer au fond les conditions de vie au travail en excluant la question de l'emploi du champ des discussions.

Elle a exigé de la Direction générale qu'elle donne des moyens concrets pour que les personnels retrouvent de bonnes conditions de vie au travail. Or, sur tous ces sujets, l'administration est restée peu réceptive. C'est dire si le décalage reste très grand entre les intentions affichées et la réalité vécue par les agents.

A propos des EDD : le déploiement de ce dispositif ne concerne pas notre direction pour le moment. Nous y reviendrons.

Questions diverses

Ponts naturels

Malgré notre demande au dernier CTL, le directeur avait refusé de consulter les agents sur le sujet. Résultat : il n'y aura pas de pont pour Noël pour les agents de la DRFIP Ille et Vilaine, contrairement à d'autres directions. Le directeur persiste et signe : il estime que les charges sont plus importantes à la DRFIP.

Point sur l'étude sur la sécurisation des sites

Où en est-on ? L'étude des locaux avait été suspendue pendant les aménagements de la cité administrative, elle a été poursuivie depuis et est désormais terminée. Comme M Mariel s'y était engagé et à notre demande, la Direction communiquera les conclusions de cette étude.

Mesures de sécurité à Liffré et Cesson et Saint Malo municipale

Suite à nos visites de sites et aux discussions avec les personnels, nous avons évoqué des demandes faites sur ces sites. Ces demandes concernent les accueils de ces Trésoreries et plus particulièrement la situation des personnels d'accueil. La direction s'est engagée à étudier ces demandes qui impactent la protection des personnels

Problème d'odeur des sols des bureaux de la FI de Rennes Magenta

La Direction s'est engagée à trouver une solution pour supprimer ce désagrément occasionné par un dégât des eaux.

Applications informatiques

Nous avons évoqué les problèmes de configuration des applications informatique rencontrés par les agents suite à l'installation de la nouvelle version d'Iliad. En effet, l'affichage des autres applications informatiques est devenu visuellement trop petit.

Des fiches de signalement CHS ont été rédigées et la Direction est venue constater ces difficultés. S'agissant d'un problème national, la Direction va faire remonter cette demande.

Réforme de l'évaluation des locaux professionnels

La réforme est suspendue du fait de la demande de nouveaux coefficients de la part du Sénat pour « lisser les conséquences de la réforme ». Même si le projet n'est en principe pas remis en cause, il devrait être revu à la session parlementaire de la rentrée.

Organigrammes fonctionnels

Nous avons demandé que soit inscrit à l'ordre du jour du prochain CTL un point d'étape sur la mise en place des organigrammes fonctionnels. Présentés comme un état des lieux des missions, ces organigrammes répertorient les tâches à effectuer nominativement sur un service donné. Pourquoi la direction aurait-elle besoin de savoir qui fait quoi, comme si elle l'ignorait ? D'ailleurs, la Direction a reconnu qu'il s'agit d'un outil de pilotage des ressources humaines.

Le lien peut être avec fait avec la suppression de la notation au profit de la seule évaluation qui va créer un contrat d'objectif entre l'agent et son chef de service.

Nous tenions donc à exprimer notre opposition à ce dispositif car, de notre point de vue, il s'agit d'un dispositif supplémentaire pour individualiser la gestion des agents.

Suivi actualisé et général des effectifs du réseau des finances publiques (SAGERFIP)

Après les organigrammes fonctionnels, voici le SAGERFIP !

L'objectif de ce nouvel outil, censé remplacer l'ORE de la filière Gestion Publique (ORE = Outil de répartition des Emplois), est de dispatcher les effectifs entre les différents métiers de la DGFIP. La Centrale souhaite disposer d'une « photographie » de ses services à un instant T, soit au 31/12/2011.

Le Sagerfip est aussi un instrument d'aide à la détermination des coûts : le recensement permettra de présenter chaque année au Parlement le « coût » de l'impôt. La CGT s'oppose à cette gestion coût-rendement qui n'est pas compatible avec un service public de qualité.

Nous avons encore de grandes craintes sur l'utilisation de cet outil qui permettra une comparaison entre les départements et pourrait déterminer et localiser de nouvelles suppressions d'emplois.

Le Sagerfip ne prend pas du tout en compte les charges des services ce qui rend les comparaisons très hasardeuses.

Nous sommes intervenus pour regretter qu' il n'y ait pas eu de directives précises concernant le remplissage de ces tableaux : soit les chefs de service l'ont rempli seuls, soit cela a été fait individuellement par les agents.

La direction demandera aux chefs de service de communiquer sur le Sagerfip, afin que les agents puissent vérifier ce qui a été écrit sur ces tableaux avec la possibilité de faire des remarques.

La délégation CGT:

Nathalie Hardy, Dominique Jestin, Claude Blanchet, Joaquim Da Silva, Joël Garnier, Jean-François Lebé, Thierry Le Goaziou et Jacques Stephan.